

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****1ERE REUNION DE 2017****Séance du 15 mars 2017****CD20170315_17****id. 3109**

L'an deux mille dix-sept le quinze mars , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**COMMISSIONS D'ÉTUDE ET REPRÉSENTATIONS DANS LES
ORGANISMES EXTÉRIEURS
AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS**

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance de post-installation du jeudi 28 avril 2015, la nouvelle Assemblée a procédé à la constitution des commissions internes d'étude et à la désignation des membres desdites commissions.

Au cours de cette même réunion, l'Assemblée a également procédé à la désignation des représentants du Conseil départemental dans les commissions et organismes extérieurs pour la part de ces désignations relevant de ses compétences propres.

Monsieur le Président précise que depuis cette date, différents éléments sont intervenus qui l'amènent à proposer certains ajustements.

A – Conséquences de la loi NOTRe

Il s'agit en premier lieu de l'entrée en application de la loi NOTRe et de ses différentes conséquences sur les compétences des départements.

Les transferts de compétences adoptés en matière économique et en matière de transports conduisent à reconsidérer l'organisation et le fonctionnement de la collectivité aussi bien au niveau des commissions internes qu'au niveau de la participation dans les organismes extérieurs.

Ainsi, les commissions d'étude correspondantes (4^{ème} commission pour l'Economie et 10^{ème} commission pour les Transports) vont perdre la majeure partie de leurs attributions, lesquelles, pour la partie résiduelle conservée par le Département, pourraient être réparties entre différentes autres commissions (6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} commissions par exemple).

C'est dans ce sens que Monsieur le Président soumet la proposition suivante :

1 - suppression des 4^{ème} et 10^{ème} commissions,

2 - transfert des compétences résiduelles dans les conditions suivantes :

- transfert des attributions résiduelles en matière économique à la 7^{ème} commission qui deviendrait « commission de l'agriculture, de l'économie et de la ruralité ». Cette affectation n'exclut pas la consultation des commissions potentiellement concernées par certains dossiers :
 - la 3^{ème} commission pour l'économie sociale et solidaire,
 - la 8^{ème} commission pour les actions relevant du tourisme et de l'aménagement du territoire,
 - la 9^{ème} commission pour les dossiers comportant des mesures environnementales.
- transfert des attributions résiduelles en matière de transport dans les conditions suivantes :

- organisation du transport spécial à l'intention des élèves handicapés : 6^{ème} commission,
- avis du département sur toute consultation dans le cadre de plans locaux, régionaux ou nationaux : 8^{ème} commission,
- aménagements liés aux infrastructures de transport (gare LGV...) : 5^{ème} commission.

Monsieur le Président précise également qu'il conviendra par ailleurs de s'interroger sur la poursuite de l'activité de certaines commissions et de certains organismes et sur la représentation du Département au sein d'autres organismes (Comité Avenir Entreprise...)

B – Modification des représentations dans les commissions et organismes extérieurs

Il s'agit de procéder à des modifications et ajustements tenant à des demandes ou à des situations particulières qui concernent à ce jour :

- l'équipe pluridisciplinaire du pôle de Montech : remplacement du suppléant à la demande conjointe des délégués titulaire et suppléant actuels,
- le Comité de Bassin Adour-Garonne : représentation à redéfinir à la demande du Comité de Bassin en application de l'article 213-19 du code de l'environnement,
- harmonisation des représentations dans les différents organismes touchant aux problèmes de l'eau et en particulier le SMEAG et la commission locale de l'eau « SAGE Garonne ».

Parallèlement à ces évolutions, Monsieur le Président propose dans la continuité de la recomposition de la Commission Permanente du 20 décembre 2016, de procéder à de nouvelles désignations dans certains organismes extérieurs.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de l'article L.3121-23 du CGCT sur le remplacement de délégués appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, l'évolution des équilibres internes au Conseil départemental étant au nombre des motifs justifiant légalement qu'il soit procédé à de nouvelles désignations.

Ces changements pourraient toutefois être limités aux représentations les plus impactées par l'évolution des équilibres évoqués précédemment, au regard notamment des répercussions sur la mise en œuvre des orientations souhaitées par l'Assemblée départementale.

La proposition porte ainsi sur le remplacement des représentants du Conseil départemental au sein de Tarn-et-Garonne Habitat et au sein du CAUE soit les 6 Conseillers départementaux siégeant au sein de TGH et des 4 Conseillers départementaux désignés au sein du CAUE.

*
* *

En conclusion, Monsieur le Président propose :

- d'approuver le principe de réduction du nombre de commissions internes de 11 à 9 avec la répartition des compétences résiduelles proposées entre les différentes commissions sans en changer la composition, étant précisé que cette modification pourrait être effective au 1^{er} mai 2017 pour l'économie et au 1^{er} janvier 2018 pour les Transports sous réserve de nouveaux changements réglementaires,
- de procéder aux nouvelles désignations au sein des commissions et organismes extérieurs suivants :
 - équipe pluridisciplinaire du pôle de Montech (remplacement du suppléant),
 - Comité de Bassin Adour-Garonne (nouvelle désignation d'un représentant),
 - Tarn-et-Garonne Habitat (nouvelle désignation des 6 représentants issus du Conseil départemental, étant rappelé que la désignation des membres choisis en qualité de personnalités qualifiées a été déléguée à la Commission Permanente et qu'il n'y a pas lieu de procéder à de nouvelles désignations au titre des motifs de la présente procédure de remplacement).
 - CAUE (nouvelle désignation de 4 conseillers départementaux, les deux désignations antérieures au titre des maires n'ayant pas lieu, également, d'être modifiées).

Ces désignations doivent être opérées conformément aux dispositions de l'article L.3121-15 du CGCT qui dispose dans son dernier alinéa relatif aux désignations au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement... ».

A défaut, il y a lieu de procéder au vote.

- d'approuver le principe d'une harmonisation des représentations au sein des différents organismes relevant du domaine de l'eau et plus particulièrement, dans un premier temps, entre le SMEAG et la Commission Locale de l' Eau du SAGE Garonne compte tenu des interactions entre ces deux organismes et, le cas échéant, de procéder aux désignations correspondantes.

*
* *

En application de ces dispositions,

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de Monsieur le Président,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

I - Concernant les commissions d'étude :

- Décide à l'unanimité :
 - de supprimer à compter du 1er mai 2017 la 4ème commission et de transférer les compétences résiduelles résultant de la loi NOTRe à la 7ème commission dans les conditions proposées ;
 - de reporter à une prochaine réunion, la décision concernant la commission des transports ;

II - Concernant les représentations dans les organismes extérieurs :

Afin de permettre la présentation des candidatures, Monsieur le Président suspend la séance à 12 h 51 pour une durée de 1/2 heure minimum;

A l'issue de ce délai, la séance est reprise à 13 h 30.

* * *

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du délégué suppléant pour l'équipe pluridisciplinaire de Montech.

Une seule candidature est enregistrée : Mme Colette Jalaise.

En application des dispositions de l'article L 3121-15 du CGCT, Mme Colette Jalaise est désignée en qualité de déléguée suppléante au sein de l'équipe pluridisciplinaire de Montech.

* * *

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du délégué titulaire au sein du comité de bassin Adour Garonne.

Une seule candidature est enregistrée : M. Michel Weill.

En application des dispositions de l'article L 3121-15 du CGCT, M. Michel Weill est désigné en qualité de délégué titulaire au sein du comité de bassin Adour Garonne.

* * *

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du délégué titulaire au sein de la Commission Locale de l'Eau du Sage Garonne.

Une seule candidature est enregistrée : Mme Véronique Colombié.

En application des dispositions de l'article L 3121-15 du CGCT, Mme Véronique Colombié est désignée en qualité de déléguée titulaire au sein de la Commission Locale de l'Eau du Sage Garonne.

* * *

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du 1er représentant du Conseil Départemental au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 82)

Une seule candidature est enregistrée : M. Gérard Hébrard.

En application des dispositions de l'article L 3121-15 du CGCT, M. Gérard Hébrard est désigné en qualité de représentant du Conseil Départemental au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 82).

* * *

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du 2ème représentant du Conseil Départemental au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 82)

Une seule candidature est enregistrée : M. Jean-Michel Henryot.

En application des dispositions de l'article L 3121-15 du CGCT, M. Jean-Michel Henryot est désigné en qualité de représentant du Conseil Départemental au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 82).

* * *

Départ de :

- *M. Denis Roger donnant procuration à M. José Gonzalez,*
- *Mme Dominique Sardeing-Rodriguez donnant procuration à Mme Catherine Bourdoncle,*
- *M. Ghislain Descazeaux donnant procuration à Mme Liliane Morvan,*

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du 3ème représentant du Conseil Départemental au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 82).

Deux candidatures sont enregistrées :

- Mme Marie-José Mauriège
- Mme Monique Ferrero

Il est donc procédé au vote à bulletin secret conformément à l'article L 3121-15 du CGCT.

Le bureau de vote est ainsi constitué :

Président : Monsieur Christian Astruc, Président du Conseil Départemental

Scrutateurs : Mme Véronique Colombié

M. Mathieu Albugues

* * *

déroulement du scrutin

* * *

Résultats du vote :

- nombre de membres en exercice.....	30
- n'ont pas pris part au vote (abstentions).....	4
- nombre de votants.....	26
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne.....	26
- bulletin blanc ou nul.....	0

Ont obtenu :

- Mme Marie-José Mauriège : 16 voix
- Mme Monique Ferrero : 10 voix

Mme Marie-José Mauriège est déclarée élue représentant du Conseil Départemental au sein du du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 82).

* * *

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du 4ème représentant du Conseil Départemental au sein du CAUE 82.

Deux candidatures sont enregistrées :

- Mme Colette Jalaise
- Mme Marie-Claude Nègre

Il est donc procédé au vote à bulletin secret conformément à l'article L 3121-15 du CGCT.

Le bureau de vote est ainsi constitué :

Président : Monsieur Christian Astruc, Président du Conseil Départemental
 Scrutateurs : Mme Véronique Colombié
 M. Mathieu Albugues

* * *

déroulement du scrutin

* * *

Résultats du vote :

- nombre de membres en exercice.....	30
- n'ont pas pris part au vote (abstentions).....	4
- nombre de votants.....	26
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne.....	26
- bulletin blanc ou nul.....	0

Ont obtenu :

- Mme Colette Jalaise : 17 voix
- Mme Marie-Claude Nègre : 9 voix

Mme Colette Jalaise est déclarée élue représentant du Conseil Départemental au sein du CAUE 82.

* * *

Départ de :

- *M. Léopold Viguié donnant procuration à Mme Véronique Colombié,*
- *M. Michel Weill donnant procuration à Mme Marie-Claude Nègre,*

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du 1er représentant du Conseil Départemental au sein de Tarn et Garonne Habitat.

Deux candidatures sont enregistrées :

- Mme Maryse Baulu
- Mme Brigitte Barèges

Il est donc procédé au vote à bulletin secret conformément à l'article L 3121-15 du CGCT.

Le bureau de vote est ainsi constitué :

Président : Monsieur Christian Astruc, Président du Conseil Départemental
 Scrutateurs : Mme Véronique Colombié
 M. Mathieu Albugues

* * *

déroulement du scrutin

* * *

Résultats du vote :

- nombre de membres en exercice.....	30
- n'ont pas pris part au vote (abstentions).....	4
- nombre de votants.....	26
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne.....	26
- bulletin blanc ou nul.....	0

Ont obtenu :

- Mme Maryse Baulu : 16 voix
- Mme Brigitte Barèges : 10 voix

Mme Maryse Baulu est déclarée élue représentant du Conseil Départemental au sein Tarn et Garonne Habitat.

* * *

Retour en séance de M. Denis Roger;

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du 2ème représentant du Conseil Départemental au sein de Tarn et Garonne Habitat.

Deux candidatures sont enregistrées :

- Mme Marie-José Mauriège
- M. José Gonzalez

Il est donc procédé au vote à bulletin secret conformément à l'article L 3121-15 du CGCT.

Le bureau de vote est ainsi constitué :

Président : Monsieur Christian Astruc, Président du Conseil Départemental

Scrutateurs : Mme Véronique Colombié

M. Mathieu Albugues

* * *

déroulement du scrutin

* * *

Résultats du vote :

- nombre de membres en exercice.....	30
- n'ont pas pris part au vote (abstentions).....	4
- nombre de votants.....	26
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne.....	26
- bulletin blanc ou nul.....	1

Ont obtenu :

- Mme Marie-José Mauriège : 16 voix
- M. José Gonzalez : 9 voix

Mme Marie-José Mauriège est déclarée élue représentant du Conseil Départemental au sein de Tarn et Garonne Habitat.

* * *

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du 3ème représentant du Conseil Départemental au sein de Tarn et Garonne Habitat.

Deux candidatures sont enregistrées :

- M. Gérard Hébrard
- M. Jean-Luc Deprince

Il est donc procédé au vote à bulletin secret conformément à l'article L 3121-15 du CGCT.

Le bureau de vote est ainsi constitué :

Président : Monsieur Christian Astruc, Président du Conseil Départemental
Scrutateurs : Mme Véronique Colombié
M. Mathieu Albugues

* * *

déroulement du scrutin

* * *

Résultats du vote :

- nombre de membres en exercice.....	30
- n'ont pas pris part au vote (abstentions).....	4
- nombre de votants.....	26
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne.....	26
- bulletin blanc ou nul.....	1

Ont obtenu :

- M. Gérard Hébrard : 16 voix
- M. Jean-Luc Deprince : 9 voix

M. Gérard Hébrard est déclaré élu représentant du Conseil Départemental au sein de Tarn et Garonne Habitat.

* * *

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du 4ème représentant du Conseil Départemental au sein de Tarn et Garonne Habitat.

Deux candidatures sont enregistrées :

- M. Jean-Philippe Bésiers
- Mme Brigitte Barèges

Il est donc procédé au vote à bulletin secret conformément à l'article L 3121-15 du CGCT.

Le bureau de vote est ainsi constitué :

Président : Monsieur Christian Astruc, Président du Conseil Départemental
Scrutateurs : Mme Véronique Colombié
M. Mathieu Albugues

* * *

déroulement du scrutin

* * *

Résultats du vote :

- nombre de membres en exercice.....	30
- n'ont pas pris part au vote (abstentions).....	4
- nombre de votants.....	26
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne.....	26
- bulletin blanc ou nul.....	0

Ont obtenu :

- M. Jean-Philippe Bésiers : 16 voix
- Mme Brigitte Barèges : 10 voix

M. Jean-Philippe Bésiers est déclaré élu représentant du Conseil Départemental au sein de Tarn et Garonne Habitat.

* * *

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du 5ème représentant du Conseil Départemental au sein de Tarn et Garonne Habitat.

Deux candidatures sont enregistrées :

- M. Pierre Mardegan
- M. José Gonzalez

Il est donc procédé au vote à bulletin secret conformément à l'article L 3121-15 du CGCT.

Le bureau de vote est ainsi constitué :

Président : Monsieur Christian Astruc, Président du Conseil Départemental
Scrutateurs : Mme Véronique Colombié
M. Mathieu Albugues

* * *

déroulement du scrutin

* * *

Résultats du vote :

- nombre de membres en exercice.....	30
- n'ont pas pris part au vote (abstentions).....	4
- nombre de votants.....	26
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne.....	26
- bulletin blanc ou nul.....	1

Ont obtenu :

- M. Pierre Mardegan : 16 voix
- M. José Gonzalez : 9 voix

M. Pierre Mardegan est déclaré élu représentant du Conseil Départemental au sein de Tarn et Garonne Habitat.

* * *

Monsieur le Président fait appel de candidature pour la désignation du 6ème représentant du Conseil Départemental au sein de Tarn et Garonne Habitat.

Deux candidatures sont enregistrées :

- Mme Frédérique Turella-Bayol
- M. Jean-Luc Deprince

Il est donc procédé au vote à bulletin secret conformément à l'article L 3121-15 du CGCT.

Le bureau de vote est ainsi constitué :

Président : Monsieur Christian Astruc, Président du Conseil Départemental
Scrutateurs : Mme Véronique Colombié
M. Mathieu Albugues

* * *

déroulement du scrutin

* * *

Résultats du vote :

- nombre de membres en exercice.....	30
- n'ont pas pris part au vote (abstentions).....	4
- nombre de votants.....	26
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne.....	26
- bulletin blanc ou nul.....	1

Ont obtenu :

- Mme Frédérique Turella-Bayol : 16 voix
- M. Jean-Luc Deprince : 9 voix

Mme Frédérique Turella-Bayol est déclarée élue représentant du Conseil Départemental au sein de Tarn et Garonne Habitat.

* * *

- En conclusion, les désignations suivantes ont été approuvées :

- *Équipe pluridisciplinaire de Montech* :
 - déléguée suppléante : Mme Colette Jalaise
- *Comité de bassin Adour Garonne* :
 - délégué titulaire : M. Michel Weill
- *Commission Locale de l'Eau du SAGE Garonne* :
 - déléguée titulaire : Mme Véronique Colombié
- *Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 82)* :
 - 1er représentant : M. Gérard Hébrard
 - 2ème représentant : M. Jean-Michel Henryot
 - 3ème représentant : Mme Marie-José Mauriège
 - 4ème représentant : Mme Colette Jalaise
- *Tarn-et-Garonne Habitat* :
 - 1er représentant : Mme Maryse Baulu
 - 2ème représentant : Mme Marie-José Mauriège
 - 3ème représentant : M. Gérard Hébrard
 - 4ème représentant : M. Jean-Philippe Bésiers
 - 5ème représentant : M. Pierre Mardegan
 - 6ème représentant : Mme Frédérique Turella-Bayol

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC